

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 15 avril 2024**

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>Afférents au Conseil d'administration : 15 En exercice : 15</p> <p>Date de convocation : 4 avril 2024 Date d'affichage : 4 avril 2024</p> <table border="1"><tr><td>Présents : 12</td><td>Abstention : 0</td></tr><tr><td>Représentés : 3</td><td>Votes pour : 15</td></tr><tr><td>Votants : 15</td><td>Votes contre : 0</td></tr></table>	Présents : 12	Abstention : 0	Représentés : 3	Votes pour : 15	Votants : 15	Votes contre : 0	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre et le quinze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry Dufour, Président.</p> <p><b>Présents :</b> M. Thierry DUFOUR, Mme Nawel VIGUIÉ (procuration reçue de Mme Blanco Liquière), M. Alfred KROL (procuration reçue de Mme Guyader), M. Philippe CACERES, M. Claude JOUANY, Mme Brigitte VERGNES, Mme Nawal LAGHZAOUI, Mme Pascale BERLY, Mme Annie CAVAILLÈS (procuration reçue de Mme Lartigue), M. Serge COTTO, Mme Hélène AILLOS, M. Jean-Philippe SOUQUIERE</p> <p><b>Absents représentés :</b> Mme Caroline BLANCO LIQUIERE (procuration donnée à Mme Nawel VIGUIÉ ; Mme Anne-Marie GUYADER (procuration donnée à M. Alfred KROL) ; Mme Yolande LARTIGUE (procuration donnée à Mme Annie Cavailès)</p> <p><b>Secrétaire :</b> Brigitte VERGNES</p> <p><b>Représentation EHPAD :</b> Mme Audrey GROWAS-COMBON</p>
Présents : 12	Abstention : 0						
Représentés : 3	Votes pour : 15						
Votants : 15	Votes contre : 0						

**Objet : modification du tableau des effectifs – DELIB.EHPAD n°2024-12**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que, dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Selon le CGCT, une collectivité ne possède qu'un tableau des effectifs unique.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

**Le Président propose à l'assemblée :**

Considérant la nécessité de service de créer un emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial afin d'assurer les missions de direction stratégiques de l'EHPAD *Les Terrasses du Pastel*,

- de mettre à jour le tableau des effectifs.

**Le conseil d'administration après avoir délibéré,**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,
- Vu le tableau des effectifs,
- Compte tenu des budgets inscrits, dans le budget principal, pour l'exercice 2024,
- Vu l'avis du Comité technique,

**Décide, à l'unanimité,**

- d'adopter la modification du tableau des effectifs telle que suit :

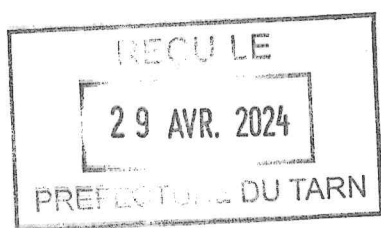
**création d'un emploi non permanent sur le grade d'attaché territorial à temps complet**

- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;

Le tableau des emplois permanent reste inchangé

- de mentionner que la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Pour extrait conforme,  
Puygouzon, le 15/04/2024



**Monsieur Thierry DUFOUR,**  
**Président du CCAS de Puygouzon**

